

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
Commune de
LESCUN
Séance du 3 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane

Absents : Mme LARRIEU Jacqueline, Mme LOPEZ Hélène

Procurations : Mme LARRIEU Jacqueline à Mme POMPIGNAC Maud

Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D04 Objet : Mise à disposition d'une parcelle communale à l'exploitation agricole de Camille Machado

POUR : 9**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

La Maire informe le conseil municipal que Camille Machado, éleveuse de chèvres et de brebis laitières à Lescun demande à bénéficier de surfaces pâturables communales.

Elle rappelle que la municipalité en 2019 lui avait prêté lors de son installation la parcelle correspondant à l'ilot 1 de la parcelle 3 sur le Béat pour une durée de 4 ans, d'une surface de 10 ha.

Considérant la demande motivée de Camille Machado après lecture de son courrier.

Précisant que depuis son installation en 2019, elle n'a pu agrandir son exploitation que de 2,2 ha, ce qui ne suffit pas aux besoins et à la pérennisation de son entreprise agricole.

Considérant que dans l'attente de surfaces pâturables Camille Machado nécessite un soutien de la commune pour la viabilité de son exploitation.

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir les agriculteurs locaux et leur permettre de pérenniser leur exploitation.

La Maire propose de mettre à disposition cette même parcelle à titre gracieux et de manière provisoire, pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette mise à disposition

CHARGE la Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

